

Moto-Club de Rochepaule
Correspondance chez le Président
Monsieur Christian GARNIER
Les Ribes de Chavagnac
07320 SAINT AGRÈVE
Tel : 04 75 30 49 14 (répondeur)
Ou 04 75 29 98 24
motoclubrochepaule@wanadoo.fr

4^{ème} TRIAL CLASSIC DE ROCHEPAULE

13 et 14 JUIN 2009

R È G L E M E N T

Pour la 4^{ème} édition de notre Trial Classic nous avons choisi les 13 et 14 juin 2009. En cette période de crise que nous subissons aussi pour nos loisirs préférés, nous avons décidé de maintenir nos tarifs de 2008 pour les engagements.

Nous espérons que vous passerez, comme les années précédentes, un agréable week-end. Toute l'équipe du moto-club travaille dans ce sens

A bientôt à Rochepaule.

Cette épreuve s'adresse d'une part aux amateurs de motos anciennes et d'autre part aux pilotes de motos modernes de plus de quarante ans qui désirent pratiquer le Trial dans un esprit convivial et sportif.

Ceux de moins de quarante devront obligatoirement rouler avec une moto refroidie par air.

Les féminines sont les bienvenues et n'auront pas à fournir de justificatif d'âge.

Les catégories sont au nombre de trois :

- Vert = Loisir
- Bleu = Sport
- Rouge = Expert (zone de niveau confirmé)

Le classement final tiendra compte d'un bonus malus en fonction de l'âge du pilote et de l'ancienneté de la moto¹

¹ Voir le tableau ci-joint

La notation des pénalités, lors du passage dans les zones, sera alignée sur le Règlement actuel du Trial édité par la Fédération Française de Moto (Fédération délégataire).

Le premier tour sera effectué à partir de 10 heures le samedi.

Le deuxième tour sera effectué à partir de 9 heures le dimanche.

Le temps imparti pour chaque jour est de 6 heures.

Chaque tour comportera seize zones et un parcours de liaison d'environ quarante kilomètres. Le même parcours sera effectué le samedi et le dimanche dans le même sens.

L'ordre des départs est laissé au choix des concurrents, qui devront réserver leur heure de départ au moment du contrôle administratif.

Les pilotes devront être licenciés à l'UFOLEP.

Les pilotes étrangers doivent nous contacter.

Les pilotes devront présenter une pièce d'identité pour vérification de leur date de naissance.

L'année modèle de la moto sera vérifiée par un contrôle technique avant le départ.

Le droit d'inscription est de 35 euros pour les deux jours.

Les inscriptions devront nous parvenir au plus tard le 5 juin 2009.

Le nombre des pilotes est limité à 240 selon l'ordre des arrivées des engagements.

Cette épreuve ne se déroulant pas exclusivement sur terrain privé, les pilotes doivent être en règle avec les législations en vigueur : permis de conduire, assurance, etc.

Cette manifestation est déclarée en Préfecture de l'Ardèche et assurée selon la législation en vigueur auprès de AVIVA Assurance, Monsieur Jean-François BENEZETH – BP n° 7 – 43140 SAINT DIDIER EN VELAY.

Le directeur de course sera :	Bertrand TATU.
Les commissaires sportifs seront :	Jean-Maurice EYRAUD, Jean-Jacques LOISEAU,
Le commissaire technique sera :	Christian LANIEL

Le Président du Moto-Club
Christian GARNIER